

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1768

75 - Paris

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture de police

FEDERATION FRANCAISE DES SECOURISTES ET FORMATEURS POLICIERS.

Nouvel objet : cette association a pour but de regrouper en son sein et de défendre les intérêts des « secouristes et formateurs policiers », en ce qu'il s'agit de tout agent de l'état ou des collectivités locales, concourant à une mission de sécurité intérieure (policiers nationaux et municipaux, gendarmes, douaniers, militaires de l'armée française, personnels de samu, sapeurs-pompiers professionnels, médecins) en activité ou retraité, titulaire ou préparant une qualification de formateur en secourisme ou un diplôme de secourisme ; l'objet de l'association est de concevoir, promouvoir, assurer ou faire assurer un haut niveau d'enseignement, de recherche et de pratique par les « secouristes et formateurs policiers », dans le domaine des premiers secours et de toutes formations complémentaires et optionnelles aux premiers secours, à la prévention, à l'hygiène, ou toutes formations adaptées aux risques professionnels, en accord avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur ; participer aux missions de sécurité civile, coopérer avec les pouvoirs publics pour diffuser la pédagogie et les techniques de premiers secours, publier et diffuser des documents pédagogiques et des bulletins d'informations dans ce domaine, fédérer les « secouristes et formateurs policiers » ; coordonner et développer les activités et les échanges entre les « secouristes et formateurs policiers » ; la possibilité de former gratuitement au secourisme les agents de l'Etat ou des collectivités locales, concourant à une mission de sécurité (cité à l'article 2) et leurs ayants droits (les personnes qui en bénéficient, et les types de formations sont définis dans le règlement intérieur) ; œuvrer à la reconnaissance légale du statut spécifique de « secouriste et formateur policier » en articulation avec les autres acteurs du secourisme et de la formation ; défendre les intérêts des « secouristes et formateurs policiers » et contribuer à promouvoir leur rôle économique et social auprès de l'ensemble de leurs partenaires (pouvoirs publics, administrations, etc) ; représenter les « secouristes et formateurs policiers » auprès des pouvoirs publics, des administrations, des médias, ainsi que de toute autre instance, notamment les ministères de tutelle ; apporter une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique à ses adhérents ; et plus généralement, agir par tous les moyens utiles à la réalisation de son objet ; la FFSFP s'interdit toute prise de position sur les problématiques d'ordre politique, philosophique, d'orientation sexuelle ou confessionnel

Siège social : 8, avenue De la porte de Montrouge, 75014 Paris 14e.

Site internet : <https://www.ffsfp.fr>.

Date de la déclaration : 27 décembre 2022.